

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

# Arrêté 2025-09 portant délégation de signature à Madame Estelle COSTA DE BEAUREGARD - Directrice des Affaires Juridiques

1 DOCUMENT - Publié le 05 février 2025

**GRAND LAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**ARRÊTÉ**  
N° : 2025-09  
Enregistré le : 21/01/2025  
Publié à l'adresse : [https://grand-lac.fr](#)  
Version : 2025-09

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**  
Arrêté portant délégation de signature à Madame Estelle COSTA DE BEAUREGARD  
Directrice des Affaires Juridiques

Le Président,

– Vu l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Président d'une communauté d'agglomérations à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'opération de signature aux responsables de ses œuvres.

Considérant la nécessité de donner à l'acte juridique à Grand Lac, régissant les affaires administratives, juridiques, Assurances et Procédures financières et Comptes publics, l'unanimité et la nécessité d'assurer la bonne fonctionnement du Grand Lac,

**ARTICLE 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Madame Estelle COSTA DE BEAUREGARD, Directrice des Affaires Juridiques, est désignée pour exercer la délégation de signature et la responsabilité pour ce qu'il suit :

- Les actes de commandement et les décrets intérieurs à 10 000 € HT dont le contenu ne dépasse pas 10 000 € HT.
- Les actes d'administration et les actes intérieurs à 10 000 € HT relevant de la responsabilité des tutelles, Assurances et Procédures financières en faveur de la collectivité.
- Les actes de surveillance et les actes intérieurs à 10 000 € HT relevant de la responsabilité du Gouvernement pétrolier, en faveur de cette dernière.
- Les départs de volonté et les démissions du Vice-Président délégué au, ou d'un autre Président Financier et des Assurances.
- Les bouchons d'envoi et les certificats d'affranchissement administratifs.

Madame Estelle Costa de Beauregard est également habilitée pour voter, contrôler et voter les recommandations pour l'approbation du budget et les budgets des organismes de décentralisation et des établissements.

**ARTICLE 2 : APPROBATION DE L'ARRÊTÉ 2025-09**

Le présent arrêté entre en vigueur à partir du 05/02/2025.



**AR\_2025-09.PDF**

**TÉLÉCHARGER** | (PDF, 308,1 KO)



**GRAND LAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLO  
OMÉRATION  
1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.